
Le Juge Administratif Juge Financier Fran Ais French Edition

Institutions juridictionnelles - 15e éd.

Le contentieux administratif de la République du Cameroun

Les liaisons dangereuses

Federalism And Decentralization

LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES FRAUDES DANS LES MARCHES PUBLICS.

Service public, services publics

L'administration publique au Tchad à l'ère de la décentralisation

Des contentieux de l'action publique locale

Les finances publiques

Les grands arrêts de la jurisprudence financière - 7e éd.

La recherche de la rentabilité des activités publiques et le droit administratif

La pénalisation du droit des marchés publics

(La commission des comptes définitifs).

L'articulation des voies de droit dans le contentieux de la commande publique à l'initiative des tiers au contrat

L'équilibre financier du contrat dans la jurisprudence administrative

La responsabilité des communes du fait de leur intervention dans le domaine économique

RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR ET LIMITES QUANT A LA PROTECTION DES ADMINISTRES ETUDE COMPAREE DU DROIT DU CONTENTIEUX AU MOYEN-ORIENT (SYRIE-EGYPTE) ET EN FR ANCE

Juridis Périodique - Numéro : 56

Diagnostic-Analyse-Propositions

La gestion locale face à l'insécurité juridique

Le contrôle financier du parlement

L'État du Grand-duché de Luxembourg

Contrôle de l'exécution des marchés publics en droit tunisien

Associations et collectivités territoriales

L'exécution des contrats administratifs

droit constitutionnel, droit administratif, droit financier

Droit administratif

ETUDES EN L'HONNEUR DE PIERRE SANDEVOIR

Cours élémentaire de droit public

Le juge administratif, juge financier

Le juge financier, juge administratif

Droit des collectivités territoriales

Revue de science financière

Institutions juridictionnelles

Régime administratif et financier des comunés ou Résumé pratique des règles de la législation et la jurisprudence ... par H.-J.-B. Davenne

Les fonctions de la notion d'intérêt général dans la jurisprudence du Conseil d'État

La gestion de fait

Droit des finances publiques - 3e ed.

Droit des collectivités territoriales - 6e ed.

Le Juge Administratif Juge Financier Fran Ais French Edition

Downloaded from <ftp.bonide.com> by guest

MELISSA FARMER

LGDJ

Ce premier numéro de la Revue Africaine de Finances Publiques rassemble des contributions s'intéressant à de nombreuses régions du monde : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la France, le Kenya, le Mali, le Rwanda et le Togo. Il regroupe des articles traitant à la fois du droit public financier en Afrique, des données fiscales en France à l'ère du numérique, de la justice fiscale, de la neutralité de la taxe sur la valeur ajoutée, des conventions fiscales internationales, du budget programme, ainsi que de la jurisprudence constitutionnelle financière.

Institutions juridictionnelles - 15e éd. Dalloz

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la vie publique et, en quelques années, les réformes se sont accélérées. Cet ouvrage étudie les bases constitutionnelles et internationales du droit des collectivités territoriales, l'organisation des collectivités, leurs compétences, leurs ressources et leurs agents, ainsi que les divers contrôles dont elles font l'objet. Cette nouvelle édition passera en revue le nouveau statut de Paris, le développement des métropoles française, l'approfondissement de la lutte contre la corruption politique, le succès des villes nouvelles, le nouveau statut de la Corse, la maîtrise des dépenses publiques locales.

Le contentieux administratif de la République du Cameroun L'Harmattan

Ces " Etudes en l'honneur du Pr Pierre Sandevor ", qui viennent répondre, quelques quarante années plus tard, aux " Etudes sur le recours de pleine juridiction ", s'articulent autour de trois thèmes principaux qui ont vu se développer l'activité scientifique de Pierre Sandevor : le contentieux administratif, bien sûr, le droit hospitalier ensuite et le droit des services publics. Ces " Etudes " constituent donc une invitation au voyage dans les méandres du Droit public au travers de ses notions les plus essentielles.

Les liaisons dangereuses Dalloz

Les recherches menées dans le cadre de la présente étude permettent de démontrer pourquoi et comment, en dépit d'un environnement juridique et économique prompt à favoriser le déséquilibre des relations contractuelles, l'équilibre demeure l'état vers lequel tend " naturellement " le contrat administratif. L'idée première, le fil directeur qui guide le juge administratif, depuis presque 200 ans, est assez simple à énoncer : le rapport de force juridique et économique que consacre le contrat administratif n'est bénéfique qu'à la condition d'être équilibré. En d'autres termes, celui-ci ne remplit son office, dont la promotion de l'intérêt général, que s'il garantit et préserve une harmonieuse répartition des droits et obligations des cocontractants. L'étude du corpus juridictionnel et de oeuvre du Conseil d'État en particulier, depuis 1821, autorise, selon un mouvement dialectique entre les deux parties de la présente étude, à déceler l'existence d'un équilibre non seulement dans le contrat mais par le contrat. A la structure dynamique de l'équilibre financier répond son fondement pluriel. Les découvertes auxquelles aboutit l'indispensable débat technique qui nous amènera, en première partie, à revisiter entièrement, à la lumière de l'équilibre financier, les grandes théories du maintien ou du rétablissement de l'équilibre menacé ou perturbé, obligent, en seconde partie, à la recherche des fondements de l'équilibre dans le contrat. Les perspectives alors

entrevues permettront d'asseoir l'hypothèse d'un contrat, non plus seulement objet de l'équilibre, mais lui-même vecteur de l'équilibre. Les techniques implicites employées par le juge administratif à cette occasion, ainsi que l'apport des outils économiques, autoriseront à étayer ce modèle du contrat conçu par le juge comme support d'un équilibre économique équitable.

Federalism And Decentralization FeniXX

La recherche d'un profit ou d'une économie se vérifie fréquemment dans plusieurs secteurs publics. Alors que le droit public est traditionnellement perçu comme un obstacle à la rentabilisation, S. Bernard démontre l'influence que la recherche croissante de la rentabilité exerce en réalité sur le droit administratif.

LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES FRAUDES DANS LES MARCHES PUBLICS. Dalloz LE CONTENTIEUX FINANCIER DU JUGE ADMINISTRATIF DE DROIT COMMUN DOIT ETRE STRICTEMENT APPRECIÉ ET S'ORDONNER UTILEMENT AUTOUR DE LA NOTION DE JUGE FINANCIER (COUR DES COMPTES, COUR DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE, CHAMBRES REGIONALES ET TERRITORIALES DES COMPTES). CES JUGES FINANCIERS S'ASSURENT, POUR LEURS COMPETENCES RESPECTIVES ET SOUS LE CONTROLE DU JUGE ADMINISTRATIF, D'UNE CORRECTE ELABORATION ET EXECUTION DES BUDGETS PUBLICS. CE CONTENTIEUX FINANCIER DU JUGE ADMINISTRATIF SE COMPLETE DE RECOURS EXERCES CONTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS ADOPTES EN VUE DE L'ELABORATION ET L'EXECUTION DES BUDGETS PUBLICS. DE CETTE ETUDE JURISPRUDENTIELLE, RESULTE UN STRICT ENCADREMENT DU JUGE FINANCIER PAR LE JUGE ADMINISTRATIF, NOTAMMENT PERCEPTIBLE EN MATIERE DE CASSATION DES ARRETS RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES DES LORS QU'IL N'APPARTIENT AU JUGE DES COMPTES QUE DE JUGER LES COMPTES DES COMPTABLES PUBLICS, INDEPENDAMMENT DE TOUTE APPRECIATION DE LEUR COMPORTEMENT PERSONNEL. UNE ORIENTATION JURISPRUDENTIELLE DECRIEE AU POINT QU'ONT PU ETRE REMISES EN CAUSE LES COMPETENCES DE JUGE DE CASSATION DU CONSEIL D'ETAT. UN STRICT ENCADREMENT DONT FONT EGALEMENT L'OBJET LES COMPETENCES DES COMPTABLES PUBLICS DANS L'APPRECIATION DE LA REGULARITE DES ACTES DONT ILS ASSURENT L'EXECUTION COMPTABLE MAIS AUSSI LES CHAMBRES REGIONALES DES COMPTES LESQUELLES N'EXERCENT PAS, AU VUE DES POSITIONS RETENUES PAR LE JUGE ADMINISTRATIF, LE ROLE QUI AURAIT DU ETRE LE LEUR. STRICT, A TORT OU A RAISON, CET ENCADREMENT JURISPRUDENTIEL DES COMPETENCES DETENUES PAR LE JUGE FINANCIER TROUVE SON EXPLICATION A RAISON DES COMPETENCES JURIDICTIONNELLES DETENUES, PAR AILLEURS, PAR LE JUGE ADMINISTRATIF TANT AU STADE DE L'ELABORATION QUE DE L'EXECUTION DES BUDGETS PUBLICS, LEQUEL ENTEND DEMEURER SEUL JUGE DE LA LEGALITE ET CIRCONSCRIRE, EN CONSEQUENCE, LES COMPETENCES DETENUES PAR LE JUGE FINANCIER DES LORS QUE PAR CERTAINES DE SES COMPETENCES, CE DERNIER TMOIGNE D'UNE PROPENSION AU CONTROLE DE LEGALITE.

Service public, services publics Le juge administratif, juge financierLE CONTENTIEUX FINANCIER DU JUGE ADMINISTRATIF DE DROIT COMMUN DOIT ETRE STRICTEMENT APPRECIÉ ET S'ORDONNER UTILEMENT AUTOUR DE LA NOTION DE JUGE FINANCIER (COUR DES COMPTES, COUR DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE, CHAMBRES REGIONALES ET TERRITORIALES DES COMPTES). CES JUGES FINANCIERS S'ASSURENT, POUR LEURS COMPETENCES RESPECTIVES ET SOUS LE CONTROLE DU JUGE ADMINISTRATION, D'UNE CORRECTE ELABORATION ET EXECUTION DES BUDGETS PUBLICS. CE CONTENTIEUX FINANCIER DU JUGE ADMINISTRATIF SE COMPLETE DE RECOURS EXERCES CONTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS ADOPTES EN VUE DE L'ELABORATION ET L'EXECUTION DES BUDGETS PUBLICS. DE CETTE ETUDE JURISPRUDENTIELLE, RESULTE UN STRICT ENCADREMENT DU JUGE FINANCIER PAR LE JUGE ADMINISTRATIF, NOTAMMENT PERCEPTIBLE EN MATIERE DE CASSATION DES ARRETS RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES DES LORS QU'IL N'APPARTIENT AU JUGE DES COMPTES QUE DE JUGER LES COMPTES DES COMPTABLES PUBLICS, INDEPENDAMMENT DE TOUTE APPRECIATION DE LEUR COMPORTEMENT PERSONNEL. UNE ORIENTATION JURISPRUDENTIELLE DECRIEE AU POINT QU'ONT PU ETRE REMISES EN CAUSE LES COMPETENCES DE JUGE DE CASSATION DU CONSEIL D'ETAT. UN STRICT ENCADREMENT DONT FONT EGALEMENT L'OBJET LES COMPETENCES DES COMPTABLES PUBLICS DANS L'APPRECIATION DE LA REGULARITE DES ACTES DONT ILS ASSURENT L'EXECUTION COMPTABLE MAIS AUSSI LES CHAMBRES REGIONALES DES COMPTES LESQUELLES N'EXERCENT PAS, AU VUE DES POSITIONS RETENUES PAR LE JUGE ADMINISTRATIF, LE ROLE QUI AURAIT DU ETRE LE LEUR. STRICT, A TORT OU A RAISON, CET ENCADREMENT JURISPRUDENTIEL DES COMPETENCES DETENUES PAR LE JUGE FINANCIER TROUVE SON EXPLICATION A RAISON DES COMPETENCES JURIDICTIONNELLES DETENUES, PAR AILLEURS, PAR LE JUGE ADMINISTRATIF TANT AU STADE DE L'ELABORATION QUE DE L'EXECUTION DES BUDGETS PUBLICS, LEQUEL ENTEND DEMEURER SEUL JUGE DE LA LEGALITE ET CIRCONSCRIRE, EN CONSEQUENCE, LES COMPETENCES DETENUES PAR LE JUGE FINANCIER DES LORS QUE PAR CERTAINES DE SES COMPETENCES, CE DERNIER TMOIGNE D'UNE PROPENSION AU CONTROLE DE LEGALITE. Le juge financier, juge administratif L'articulation des voies de droit dans le contentieux de la commande publique à l'initiative des tiers au contrat

Cet ouvrage analyse la complexité des contentieux que peut engendrer l'action publique locale. Y sont étudiés le contentieux budgétaire et financier, le contentieux des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), le contentieux du fonctionnement des assemblées locales, le contentieux de l'urbanisme, le contentieux électoral et le contentieux de l'intérêt public local, contentieux et/ou notions qui ont connu ces dernières années des évolutions importantes.

L'administration publique au Tchad à l'ère de la décentralisation Dalloz

Tout le droit des finances publiques Cette troisième édition de l'ouvrage d'Aurélien Baudu, Prix de thèse de la fondation Jacques Descours Desacres 2009, MCF à l'Université Lille 2, présente de manière complète le droit des finances publiques (Normes financières constitutionnelles, européennes et internationales, Institutions et juridictions financières, Finances de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale). Il comprend également un chapitre sur le droit des finances publiques comparées, ce qui est original comparé aux autres ouvrages de la matière. C'est ainsi un cours complet accompagné des travaux dirigés (résumés, définitions, documents, exercices corrigés) qui est présenté.

Des contentieux de l'action publique locale Primento

La notion d'équilibre financier du contrat tend à concilier à, la fois, et d'une façon permanente, le paradoxe entre l'intérêt général et les intérêts privés du co-contractant en raison de son caractère dynamique qui permet au juge administratif de développer la notion même du contrat administratif et d'approfondir sa particularité par rapport aux contrats synallagmatiques de droit privé. Ce dynamisme a conduit le juge, d'une part, à prendre en compte, pour analyser l'équilibre financier, les aspects liés à l'évolution économique et à la notion de risque et d'autre part, à introduire

certaines mécanismes tendant à protéger les droits financiers du co-contractant contre les conséquences préjudiciables provenant des aléas administratifs ou économiques. Les notions de travaux supplémentaires, du fait du prince, de l'imprévision et des sujétions imprévues constituent sans doute les mécanismes les plus importants pour rendre équitable l'exécution financière du contrat; les délégations de service public et les marchés publics sont les principales applications de la notion.

Les finances publiques Editions L'Harmattan

À la différence des règles de passation analysées dans de nombreuses publications, le droit de l'exécution des contrats administratifs fait l'objet d'une attention plus limitée du fait de sa relative stabilité depuis près d'un siècle. Eu égard à l'évolution des rapports de forces entre l'administration et ses cocontractants et de l'importance des réformes législatives, réglementaires... engagées depuis quelques années, un état des lieux s'impose. À l'occasion d'un colloque qui s'est déroulé les 27 et 28 avril 2017 à Paris, les plus grands spécialistes des contrats administratifs se sont interrogés sur l'efficacité du droit de l'exécution de ces contrats ainsi que sur les évolutions nécessaires et souhaitables. Cet ouvrage rassemble les différentes contributions issues de ce colloque. Après une première partie théorique dans laquelle les auteurs évoquent la construction historique des régimes d'exécution ainsi que les différents pouvoirs (modification, direction, contrôle) dont dispose l'administration contractante, les auteurs s'intéressent aux aspects techniques de l'exécution : ils s'interrogent notamment sur l'avenir des différents CCAG ainsi que sur l'existence ou non de principes généraux gouvernant l'exécution de ces contrats. Enfin, dans la dernière partie, sont traités les aspects contentieux de l'exécution des contrats administratifs. Cet ouvrage s'adresse aux étudiants, enseignants d'universités qui trouveront des analyses détaillées. Il intéressera également les avocats, magistrats du fait des nombreuses références jurisprudentielles.

Les grands arrêts de la jurisprudence financière - 7e éd. Editions L'Harmattan

En l'assortissant d'un régime juridique spécifique, la loi du 12 avril 2000 a érigé la subvention au rang d'une véritable notion juridique. La subvention s'entend, au sens de ce texte, d'un avantage financier direct non remboursable attribué par une autorité administrative à un organisme de droit privé ne disposant d'aucun droit à son octroi et ayant pour fonction d'assurer le financement, sans contrepartie, d'une activité présentant un caractère d'intérêt général, c'est-à-dire soit un simple caractère d'intérêt général soit un caractère de service public, et ne constituant pas une activité économique exercée, de manière autonome, sur un marché concurrentiel. Tous les avantages financiers dénommés «subventions» par le législateur, le juge administratif ou la doctrine ne répondent pas à cette qualification. Par exemple, ne constituent des subventions au sens de la loi du 12 avril 2000 ni les aides économiques, ni les participations au financement d'une opération d'aménagement, ni les participations au financement d'un service public délégué. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, les subventions au culte et les subventions à l'enseignement privé peuvent, en revanche, répondre à cette qualification. En tout état de cause, la subvention est soumise à un régime juridique spécifique dont la complexité se manifeste notamment par le fait que l'acte attributif se compose, dans certains cas, à la fois d'un acte unilatéral et d'un contrat.

La recherche de la rentabilité des activités publiques et le droit administratif Dalloz

L'aspiration des élus locaux une décentralisation plus sécurisante, plus motivante, moins dissuasive, est aujourd'hui unanime. C'est qu'avec l'entrée de la décentralisation dans le droit positif, l'action publique locale s'est fortement juridicisée et que cette évolution tendancielle est devenue préoccupante depuis le tournant des années 90 : inflation du droit et insécurité sur le droit produit se conjuguent, au point de perturber la gestion locale et de menacer le principe même de libre administration locale. Les auteurs tentent d'établir un diagnostic et d'avancer un ensemble de propositions, en vue d'une clarification et d'une adaptation conjointe de la décentralisation et du droit.

La pénalisation du droit des marchés publics Editions L'Harmattan

Moult « affaires », qui ont ébranlé la confiance des citoyens à l'égard des élus, ont mis en lumière le rôle joué par la Cour des comptes — et les chambres régionales des comptes — dans la découverte et la poursuite des infractions financières. Mais l'efficacité des contrôles opérés et des sanctions prononcées par ces juridictions financières, est souvent mise en doute : le fameux rapport public de la Cour des comptes ne témoigne-t-il pas, année après année, de la poursuite des turpitudes et des gabegies ? À l'inverse, de nombreux élus locaux redoutent les incursions des chambres régionales des comptes dans la gestion des collectivités territoriales, et dénoncent un « gouvernement local des juges ». Quelles sont les règles du procès financier ? En quoi se distinguent-elles des règles du procès pénal et du procès administratif ? Quelles relations les différents juges entretiennent-ils ? À ces questions, notamment, l'ouvrage répond avec précision et d'une manière très vivante et accessible. Il permet aussi de comprendre l'évolution historique des rapports des pouvoirs politiques avec la justice, et l'enjeu des réformes en cours.

(La commission des comptes définitifs). Editions L'Harmattan

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la vie publique et, en quelques années, les réformes se sont accélérées. Cet ouvrage étudie les bases constitutionnelles et internationales du droit des collectivités territoriales, l'organisation des collectivités, leurs compétences, leurs ressources et leurs agents, ainsi que les divers contrôles dont elles font l'objet. L'actualité de cette sixième édition concerne particulièrement les points suivants : - l'action des collectivités territoriales dans la crise sanitaire; - la revalorisation du rôle des communes et des pouvoirs des maires (L.27 déc. 2019) ; - la transformation de la fonction publique (L.6 août 2019) ; - les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales et suppression programmée de la taxe d'habitation ; - le développement des statuts particuliers de collectivité territoriale avec la création de la "Collectivité européenne d'Alsace" ; - la facilitation de la constitution de communes nouvelles ; - et enfin, l'actualité de la jurisprudence - touchant plus particulièrement la crise sanitaire, l'intercommunalité, les communes nouvelles, l'outre-mer, le droit de la concurrence...

L'articulation des voies de droit dans le contentieux de la commande publique à l'initiative des tiers au contrat Editions L'Harmattan Les recherches menées dans le cadre de la présente étude permettent de démontrer pourquoi et comment, en dépit d'un environnement juridique et économique prompt à favoriser le déséquilibre des relations contractuelles, l'équilibre demeure l'état vers lequel tend " naturellement " le contrat administratif. L'idée première, le fil directeur qui guide le juge administratif, depuis presque 200 ans, est assez simple à énoncer : le rapport de force juridique et économique que consacre le contrat administratif n'est bénéfique qu'à la condition d'être équilibré. En d'autres termes, celui-ci ne remplit son office, dont la promotion de l'intérêt général, que s'il garantit et préserve une harmonieuse répartition des droits et obligations des cocontractants. L'étude du corpus juridictionnel et de l'œuvre du Conseil d'Etat en particulier, depuis 1821, autorise, selon un mouvement dialectique

entre les deux parties de la présente étude, à déceler l'existence d'un équilibre non seulement dans le contrat mais par le contrat. Au rôle de l'équilibre financier dans les contrats administratifs répondent les fondements qu'il est possible de lui assigner. Les découvertes auxquelles aboutit l'indispensable débat technique qui amène, en première partie, à revisiter entièrement, à la lumière de l'équilibre financier, les grandes théories du maintien ou du rétablissement de l'équilibre menacé ou perturbé, obligent, en seconde partie, à la recherche des fondements de l'équilibre dans le contrat. Les perspectives alors entrevues permettent d'asseoir l'hypothèse d'un contrat, non plus seulement objet de l'équilibre, mais lui-même vecteur de l'équilibre. Les techniques implicites employées par le juge administratif à cette occasion, ainsi que l'apport des outils économiques, autorisent à étayer ce modèle du contrat conçu par le juge comme support d'un équilibre économique équitable.

L'équilibre financier du contrat dans la jurisprudence administrative Dalloz

LA LOI DU 2 MARS 1982 PORTANT DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS AINSI QUE LES TEXTES RELATIFS A LA DECENTRALISATION ONT DONNE UN NOUVEL ESSOR AUX INTERVENTIONS ECONOMIQUES DES COMMUNES EN FACILITANT LEUR DIVERSIFICATION. CELA AURA MALHEUREUSEMENT POUR CONTREPARTIE L'ACCROISSEMENT DU RISQUE FINANCIER LIE AU CONTENTIEUX. EN EFFET, DE PLUS EN PLUS, LES COMMUNES S'EXPOSENT A DES CONDAMNATIONS A DES DOMMAGES-INTERETS EN S'INVESTISSANT DANS DES ACTIVITES ECONOMIQUES, MEME DANS LA PLUS PARFAITE LEGALITE. CES CONDAMNATIONS PEUVENT D'AUTANT GREVER LEUR EQUILIBRE FINANCIER QU'ENTRE DESORMAIS EN SCENE LE JUGE JUDICIAIRE DONT LE ROLE SANCTIONNATEUR N'EST PLUS A DEMONTRER. LA DEVOLUTION DE L'ENSEMBLE DU CONTENTIEUX DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES A UNE JURIDICTION SPECIALISEE, SOUHAITEE PAR UNE PARTIE DE LA DOCTRINE, SE HEURTE A UN REFUS CATEGORIQUE DU LEGISLATEUR, ALORS QUE LA DUALITE DE JURIDICTION POSE, EN LA MATIERE, PLUS DE PROBLEMES QU'AILLEURS. D'UNE PART, LES JUGES TRADITIONNELS, PEU HABITUES AUX SUBTILITES DE L'ECONOMIE, SONT PARFOIS DESARMES PAR LA COMPLEXITE DES QUESTIONS SOULEVEES ; D'AUTRE PART, L'EPARPILLEMENT DE CE CONTENTIEUX ENTRE LES REGLES PUBLIQUES ET PRIVEES DE LA RESPONSABILITE RISQUE DE DONNER LIEU A DES DECISIONS DE FOND DIVERGEANTES QUI SONT DE NATURE A CREER DES DISCRIMINATIONS ENTRE LES JUSTICIABLES SELON QU'ILS SERONT DEVANT LE JUGE JUDICIAIRE OU LE JUGE ADMINISTRATIF. IL EST INDISPENSABLE QUE LE DROIT POSITIF S'ORIENTE VERS L'UNIFICATION DE CE CONTENTIEUX. A CET EGARD, LE JUGE ADMINISTRATIF- CONTRAIREMENT A CE QUI EST SOUVENT SOUTENU - NOUS PARAIT ETRE LE MIEUX A MEME DE JOUER LE ROLE DE JURIDICTION ECONOMIQUE PROVISoire DANS LA PERSPECTIVE DE LA CREATION D'UNE MAGISTRATURE ECONOMIQUE. MAIS UNE TELLE OPTION IMPLIQUE DE LA PART DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE UN EFFORT D'ADAPTATION.

La responsabilité des communes du fait de leur intervention dans le domaine économique Presses univresitaires d'Afr
Finances de l'État, finances sociales, finances locales : les finances publiques sont pour le moins complexes et pourtant apparaissent comme l'élément central de la réforme de l'État avec l'application progressive de la nouvelle "Constitution financière de l'État" et l'affirmation continue du principe d'autonomie financière des collectivités territoriales. Cet ouvrage présente de manière synthétique les principes, procédures et règles qui gouvernent les finances publiques de notre pays. Il révèle aussi certaines curiosités d'un droit financier qui s'éloigne parfois des règles de base du droit public. Plus généralement, il examine la répartition effective des rôles entre les différents acteurs concernés (Parlement, ministères, différentes juridictions) et synthétise la pratique effective du droit public financier. Les prises de position, parfois critiques, des auteurs invitent également à une réflexion sur l'évolution même du droit public financier.

RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR ET LIMITES QUANT A LA PROTECTION DES ADMINISTRES ETUDE COMPAREE DU DROIT DU CONTENTIEUX AU MOYEN-ORIENT (SYRIE-EGYPTE) ET EN FRANCE Emile Bruylant

Né de la collaboration de spécialistes des procédures civile, pénale et de droit public, ce Précis correspond fidèlement au programme du cours d'institutions juridictionnelles généralement enseigné en 1re année des facultés de droit. Il permet d'acquérir une vue raisonnée et synthétique de la justice en France et de ses institutions. Après l'analyse critique et prospective des principes qui sous-tendent l'organisation et le fonctionnement de la justice, l'ouvrage décrit, en les replaçant dans leur évolution, les principales juridictions et professions qui leur sont associées. Au plus près de l'actualité législative et des projets en cours de discussion au Parlement, cette nouvelle édition aborde notamment: - les nouveaux développements des modes alternatifs de règlement des différends : conciliation/médiation et procédure participative (loi Hamon du 17 mars 2014 et décret du 11 mars 2015). - les grandes orientations des rapports delmas-Goyon et Marshall sur le Justice du XXIème siècle et les premières mesures annoncées quant à la compétence des juridictions. - le maintien des juridictions de proximité jusqu'au 31 décembre 2016. - les réformes annoncées pour les conseils de prud'hommes (rapport Lacabarats) et pour les tribunaux de commerce (projet Macron). - la réforme en cours de discussion sur les professions réglementées dans le projet Macron (administrateurs judiciaires, avocats, notaires, etc.). Ce Précis est également fort utile à tous ceux qui préparent les concours d'accès à la magistrature et à la fonction publique ou l'examen des IEJ pour entrer dans un Centre de formation professionnelle d'avocats. Il donne à tout citoyen les clefs de compréhension de la justice et des grands problèmes contemporains qui la concernent (réforme de la carte judiciaire, responsabilité des magistrats, rôles respectifs des juges et des procureurs, place du juge d'instruction, etc.). Version numérique incluse : votre Précis est consultable sur smartphone, tablette et Internet.

Juridis Périodique - Numéro : 56 Routledge

Les grands arrêts de la jurisprudence financière présentent les grands arrêts et décisions rendus par la Cour des comptes, la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel et la Cour européenne des droits de l'homme, l'ensemble des compétences juridictionnelles des juridictions financière, les règles de procédure qui leur sont applicables et illustrent la richesse de l'apport jurisprudentiel des juridictions financières dans la protection des fonds publics et la bonne gestion. Cette septième édition tient compte des différentes illustrations des cinq dernières années de jurisprudence de la mise en application du nouveau régime de responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables publics, entré en vigueur en 2012.

Diagnostic-Analyse-Propositions Editions L'Harmattan

Pour le Camerounais moyen, faire un procès à l'Etat reste une impossible gageure. La présente étude doit être perçue comme une introduction initiatique à ce type d'exercice, aux règles de répartition de compétence et de procédure, d'imputabilité de la faute et du système de réparation qui en découle. Les cas de jurisprudence comptent et guident constamment les sentences du prétoire. La nouveauté, à cette heure de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics, aura été d'ouvrir un aperçu sur le contentieux administratif, budgétaire et financier, justiciable de la chambre des comptes et du conseil de discipline budgétaire et financière. L'agent de l'Etat, comme le fonctionnaire camerounais, peut avoir la fâcheuse surprise d'y être subitement confronté durant sa carrière. L'autre mérite de cet opuscule reste l'éclairage du modèle camerounais par le modèle d'origine, celui de la France, du Conseil d'Etat et de ses tribunaux administratifs.